

## JEUNESSE ET PHILANTHROPIE: TIRER LE MAXIMUM DES RENCONTRES ET DES CONFÉRENCES DES FONDATIONS COMMUNAUTAIRES

### PARTIE 2 GESTION DES RISQUES

La participation de membres de conseil ou comité de jeunes philanthropes (CJP) d'une fondation communautaire à des rencontres et à des conférences régionales et nationales est une initiative profitable à bien des égards. Les membres du CJP puisent dans ces rencontres de nouvelles idées et de l'inspiration en plus d'acquiescer de nouvelles connaissances et compétences, de nouer des liens qui leur profiteront personnellement, ainsi qu'à leur CJP et à leur fondation communautaire, et d'en tirer le sentiment qu'ils jouent un rôle important dans un mouvement enthousiasmant et essentiel. Les employés et les bénévoles adultes de la fondation communautaire ont l'occasion de constater l'intérêt et l'engagement des jeunes à l'égard de la fondation, de la collectivité et de la philanthropie, et de se renseigner sur les points de vue des jeunes, les enjeux qui les touchent et les occasions qui s'offrent à eux. L'énergie et la créativité des jeunes peuvent dynamiser le programme, susciter de nouvelles idées et favoriser une vision positive de la diversité de nos collectivités.

Appuyer la participation des jeunes aux activités de la fondation communautaire est une façon de promouvoir la philanthropie et le bénévolat au sein de nos organismes et de nos collectivités. Pour bien des jeunes, cette participation a constitué un important facteur de changement. Elle a, à leurs dires, exercé une influence déterminante sur leurs objectifs en matière d'éducation et de carrière, et stimulé leur passion pour l'engagement communautaire en plus de les aider à obtenir des bourses, à comprendre les enjeux et la façon de s'y attaquer, à cerner le rôle des organisations de la société civile, à renforcer leur confiance en eux, à nouer de nouvelles amitiés et à consolider leur engagement envers la fondation et le mouvement bénévole en général. Toutefois, obtenir la participation de mineurs à des réunions et conférences de la fondation communautaire représente également une responsabilité importante. Afin que l'expérience soit positive pour tous et demeure toujours aussi enrichissante pour les jeunes au fil du temps, les adultes doivent être conscients de leur « obligation de diligence » et doivent prendre des mesures raisonnables afin de gérer les risques :

- ✓ **Comprendre l'obligation de diligence, la gestion des risques et les exigences relatives à l'obligation de diligence:** Tout organisme travaillant avec des enfants, des jeunes ou d'autres personnes vulnérables a une « obligation de diligence » et doit prendre des mesures raisonnables afin de protéger les personnes qui participent à ses programmes. Cette obligation juridique et morale s'applique autant aux bénévoles qu'aux employés salariés; elle devrait être considérée comme faisant partie intégrante de la stratégie de l'organisme en matière de diligence raisonnable et de gestion des risques, et devrait être intégrée aux politiques, aux lignes directrices et aux pratiques de l'organisation. En matière de gestion des risques, il s'agit de gérer les risques courus par les participants. Des imprévus peuvent toujours survenir, mais il est possible d'éviter la plupart des problèmes en faisant preuve de bon sens et en demeurant à l'affût des problèmes qui pourraient se poser. « Prévoyez que tout se passera bien, mais préparez-vous au pire. »
- ✓ **Sélection des jeunes:** Afin de déterminer quels sont les jeunes qui représenteront la fondation communautaire à l'occasion d'une activité, tenez compte de la nature de l'activité, de l'endroit où elle a lieu, des déplacements et de l'hébergement requis, des avantages pour les jeunes et le CJP, ainsi que du degré de supervision nécessaire et de la disponibilité de personnes pouvant exercer ce rôle de supervision. Dans certains cas, il sera indiqué de déléguer des membres d'expérience possédant une grande maturité et des compétences ou des intérêts particuliers, tandis que dans d'autres cas, la nature de l'activité pourra convenir à des membres plus jeunes susceptibles de demeurer longtemps au sein du CJP, et qui tireront profit de l'occasion au chapitre de la formation, de l'acquisition de connaissances et de la création de lien avec d'autres CJP.
- ✓ **Établissez un code de conduite et spécifiez les attentes:** Discutez des questions et des responsabilités juridiques, éthiques et morales pertinentes, et élaborer un code de conduite. Cette discussion doit être menée de façon respectueuse et fournir toutes les occasions voulues d'explorer ces questions de manière interactive. Idéalement, les directives ou les attentes devraient être établies par consensus avec les jeunes visés; de plus, toutes les décisions doivent être prises en tenant compte de « l'obligation de diligence » de la fondation communautaire, ainsi que des autres exigences juridiques pertinentes. Les sujets à aborder peuvent inclure notamment, sans s'y limiter : les couvre-feux, la participation aux séances, la consommation d'alcool et de drogues, l'absence des lieux de réunion, le bruit dans les chambres d'hôtel et dans les endroits publics, le code vestimentaire (le cas échéant) et les conséquences découlant de la violation du code de conduite.
- ✓ **Informez les parents et obtenez les autorisations requises:** Assurez-vous que les parents ou les tuteurs sont informés de la nature de la rencontre et de tous les détails concernant les déplacements, l'hébergement, les coûts (le cas échéant), la supervision, le code de conduite et les attentes. Donnez-leur une occasion de poser des questions, et remettez-leur des documents d'information détaillés au sujet des préparatifs, ainsi que les formulaires d'autorisation et d'exonération de responsabilité, et les formulaires sur les antécédents médicaux. (Voir exemples.) Assurez-vous également qu'ils sont informés du code de conduite, et des conséquences découlant de la violation de ce code et de la violation des attentes relatives au comportement attendu.
- ✓ **Responsabilité en matière de supervision:** Déterminez quel représentant de votre fondation aura la responsabilité de superviser les jeunes pendant le déplacement et tout au long de la rencontre ou de la conférence. Lorsque les participants sont âgés de moins de 18 ans, un adulte doit toujours être immédiatement disponible et officiellement chargé d'exercer une supervision. Cette personne devra se tenir au courant des allées et venues de tous les participants, faire appliquer les couvre-feux et faire respecter le code de conduite. Dans certains cas, la personne devra également fournir un appui et des directives aux jeunes, ou simplement leur tenir compagnie, par exemple pour les présenter à d'autres jeunes, les aider à participer ou effectuer des présentations, ou encore à résoudre des problèmes.
- ✓ **Donnez l'exemple:** Un guide adulte agit non seulement en tant que superviseur, mais aussi en tant que modèle auprès des jeunes du CJP. Les jeunes remarquent facilement les comportements inappropriés, et ces derniers peuvent être mal interprétés et semer la confusion, causer des problèmes ou nuire aux relations de travail. Veillez à ce que votre comportement ne suscite pas de questions, et ne conduise pas à un manque de confiance ou de respect de la part des jeunes.
- ✓ **Évitez les situations potentiellement dangereuses:** Même s'il est difficile de prévoir certaines situations potentiellement dangereuses et impossible de les éviter, d'autres peuvent être évitées en planifiant minutieusement l'activité et en faisant preuve de bon sens. Par exemple, prendre connaissance des bulletins météorologiques et éviter de voyager lorsque les conditions météorologiques sont très mauvaises, ne jamais fournir d'alcool aux mineurs ou tolérer que des mineurs consomment de l'alcool, connaître les allées et venues des membres du CJP en tout temps, et être disponible en cas de problème.
- ✓ **Couverture d'assurance:** Parmi d'autres moyens de gestion des risques figure une couverture d'assurance appropriée. L'assurance responsabilité civile des administrateurs et des directeurs est importante pour réduire au minimum la responsabilité personnelle des administrateurs en cas de plainte déposée à l'égard des bénévoles ou du personnel à la suite d'une activité. De plus, les personnes qui s'occupent du transport en auto des jeunes bénévoles devront obtenir confirmation qu'elles disposent d'une assurance auto appropriée. De l'information détaillée au sujet des différents produits d'assurance devrait être recueillie auprès d'un courtier d'assurance local, car les exigences varient selon les juridictions et les situations.

Gérer et appuyer le CCJ d'une fondation communautaire comporte une obligation de contrôler et de gérer les risques et les responsabilités. Les politiques et les directives appropriées, notamment en matière de formation, font partie intégrante de la gestion des risques, et devraient être appliquées de façon systématique et passées en revue régulièrement. Toutes les parties concernées – membres du CA, membres du personnel, superviseurs adultes et autres bénévoles, jeunes participants et leurs parents – devraient être informées de l'engagement de la fondation à l'égard de la mise en application de son « obligation de diligence », ainsi que des étapes prévues à cette fin. La prise en compte et le respect de ces étapes constituent des éléments importants de cet engagement.